

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 94

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« L. 322-2 »

la référence :

« L. 322-2-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.